

Réunion Commission Alpine du 08/03/2016

Présences des membres constituants : Chauvel-Aujames Catherine, Delor Philippe, Cusset Lionel, Cohadon Raoul, Plard Lionel, Petit Mathias, Chastanet Eric

Présences des membres associés : Mathieu Philippe, Olivier Jouve,

Autre présent : Pierre Moreau (président du comité), Frédéric Echavidre CTS.

Excusés : Jean-Jacques Belmond, Patrick Pelat, Gardette Daniel, Bouchalois Patrick, Olivier Rivière, Laurent Carsac, Philippe Déat.

Absents : Coudun Laurent, Buttez Frank, Jean Michel Gutter, Barthélémy Véronique.

Invité excusé : Romain Pradeau (Emploi aidé du comité d'auvergne) en stage.

Adoption des PV de la commission Alpine du 21/01/2016

: A l'unanimité / le PV n'a occasionné aucune remarque préalable par retour mail. Seul le Président Moreau a souhaité un ajout concernant le financement de l'emploi aidé CEI

Objet : Bilan début de Saison et Représentation de la commission.

Début de séance à 18h15

Point sur les derniers événements et annulations d'épreuves

Un tour de table est fait, les membres de la commission sont tous en regret des annulations successives d'épreuves sur la station de Besse.

➤ Concernant l'annulation du Test Technique préalable au cursus du Diplôme d'Etat de ski Alpin, le CTS expose la chronologie des faits, fait savoir que des réunions techniques internes aux services de DRJSCS ont eu lieu et qu'il faut retenir une série de dysfonctionnements dans la préparation de l'examen.

Le président de la commission Alpine fait savoir que la station du Lioran aurait été en capacité de recevoir l'examen sur la piste des Gardes ; en un : si les choses avaient été anticipées, en deux : si la journée de repli du vendredi en était vraiment une.

Comme cela avait été proposé aux services de la DRJSCS par courrier en 2014, et comme cela se fait sur tous les massifs, la station du Lioran proposera à nouveau que la piste des Gardes soit désignée par les instances ministérielles, comme site dédié à la tenue des épreuves d'accès au Diplôme d'Etat de ski Alpin.

➤ Concernant l'annulation des épreuves de la Coupe de France Citadine prévues à Besse.

Là aussi fallait-il attendre aussi longtemps pour faire savoir au responsable National du circuit l'infaisabilité des épreuves de vitesse? Personne du club de Besse n'est présent à la réunion pour donner réponse.

Il est aussi regrettable, que sur le report de l'épreuve à Orcières, aux mêmes dates, le club organisateur des épreuves annulées, face le choix de ne pas se déplacer pour montrer son attachement et son intérêt au Circuit Citadin.

Le Comité s'est rendu aux épreuves reportées d'Orcières avec la sélection U14 habituelle et les U16 confiés à Orsatus.

Décision à prendre

Le CTS insiste sur la façon dont les épreuves de CFC avaient été acquises à la station de Besse. Il est impératif qu'une candidature à l'organisation d'une épreuve nationale à quelque niveau que ce soit, face l'objet d'un « procès ».

1^{ère} étape : Candidature à l'organisation déposée auprès de la commission Alpine.

2^{ème} étape : retenue de la Candidature par la commission Alpine, avec dépôt d'un cahier des charges, imposant un engagement de participation des acteurs (clubs, stations, partenaires), des moyens ainsi qu'un rétro-planning à tenir en amont de l'épreuve.

3^{ème} étape : la démarche comité au dépôt de candidature pour inscription au calendrier National.

Comment aborde-t-on la seconde partie du calendrier Régional ?

- Il sera difficile de reporter les courses qui n'ont pu se tenir.
- La priorité doit être donnée aux CRAJ qui sont inscrites au calendrier régional.
- Nous devons nous donner les moyens de faire de la GDT une belle course.
- Nous devons faire de la finale de la Coupe D'Auvergne une fête du ski qui rassemble la totalité des skieurs du massif. Il faudra lui trouver une autre appellation dans l'avenir plus explicite sur la volonté de rassemblement. Les nordiques chausseront les skis alpins pour être présent sur l'événement. Organisée sur deux jours, cette finale va permettre l'organisation d'un repas festif su la soirée du samedi, propice à la rencontre de nos deux disciplines.

Démarche CNDS 2016

Le CTS et le président du comité nous font savoir que rien n'est bien défini : les enveloppes destinées aux régions seront du même ordre que celles de l'année en cours, les dotations devraient se faire sur constitution de dossiers, mais ni calendrier ni réelle procédure ne sont à ce jour clairement définis. Cependant les étages, ligue, comité, club, devraient-être conservés.

Participation aux Finales Nationale Coqs – Toy – Citizen – Scara – Coupe de la Fédération.

- ✓ La Toy Pouce : seront invités à participer les jeunes U10 1^{ère} et 2^{ème} années qui auront totalisé plus de 200 points CM sur le CRAJ.
- ✓ Les coqs d'Or : Sur les places quota comité en « phase finale » les deux premiers des U12 et U14 F et G. Mais aussi les podiums de la GDT Cup : Les vainqueurs F et G par catégorie rentreront en « qualification », les seconds et troisièmes rentreront en « pré-qualification »
- ✓ La Scara : pas de demande individuelle pour participation à l'exception du U16 : Enzo Vallon, confié à Orsatus et sur place. Une participation serait soit prématurée pour les U14 1^{ère} année soit d'un intérêt limité pour les autres.
- ✓ La Citizen cup : la confrontation à l'international ne sera offerte qu'aux jeunes qui ont fait podium sur les échéances de la Coupe de France Citadine. Ils sont quatre. La commission laisse les clubs libres d'inscrire d'autres jeunes, que le comité associera à son déplacement, dans la mesure de places transport et hébergement disponibles.

- ✓ La finale de la coupe de la fédération : Comme chaque année les qualifications se feront sur les classements CM des CRAJ et CRAA, mais dans le cas des U30 la difficulté va-t-être l'absence de course sur le massif. A ce jour aucune épreuve référencée Coupe de la Fédé n'a pu se tenir. Il est aussi à regretter cette année encore des voyages scolaires qui retiennent les jeunes qualifiés loin de la compétition.

Statut PES des jeunes en pôle à Villard de Lans

Manifestement la décision de la CNAM portant sur l'intégration de Remi Barthélémy et le maintien de Tom Aujames a été revue suite à une directive du ministère demandant la sortie des PES des athlètes non listés ministériel au 1^{er} novembre 2016. Les deux Auvergnats ont été conservés en Pôle établissement et non en Pôle espoir sans que le CTS et la commission alpine n'en soient informés.

Les membres de la commission Alpine décident que ce changement de statut ne remet en rien en cause l'accompagnement financier de ces jeunes par l'octroi de l'aide statutaire du comité.

Il est aussi évoqué le cas d'Emilien Delor, vingt-neuvième Français dans la discipline de la descente, qui est hors critères comité pour 0.10 points. Les membres de la commission Alpine lui conservent l'aide financière et regrettent que la situation n'est pas été examinée plus tôt dans la saison. La décision de la suspension de l'aide statutaire par le président de la commission Alpine est jugée arbitraire et préjudiciable à ce compétiteur qui est le seul à porter les couleurs du comité d'Auvergne en Coupe d'Europe.

La totalité des membres présents se range derrière la réflexion du responsable du groupe FIS, Philippe Mathieu, à savoir : « Aujourd'hui, ils sont quatre. Si l'on n'aide pas ces jeunes-là, qui va-t-on aider alors... ? » et décide le versement des aides à chacun des athlètes.

Informations et souhaits

Raoul Cohadon, membre constituant de la commission alpine, fait savoir que dans l'avenir, suite à sa prise de fonction comme Directeur de l'ESF du Mont Dore, il souhaite être remplacé par Pierre Demay, entraîneur au club du Mont Dore et désireux de s'impliquer.

La proposition est retenue par les membres présents. Le remplacement des membres de la commission étant du ressort du Président de la commission, ce dernier suivra l'assentiment exprimé par les membres présents le moment venu.

Levée de séance à 21h15.